



Conseil communautaire du 16 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 16 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Retz-en-Valois s'est réuni à Ambleny, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU.

Étaient présents (49) : BAZIN Didier, BLANGEOT Eveline, BOSSU Aurélien, BOUVIER Jean-Marie, BRANQUART André, BRIFFAUT Franck, BRUYANT Monique, CANTOT Dominique, CAPON Claude, CARION Denis, CHAUVIN Christian, DAVALAN Gilles, DAVIN Benoît, de FAÏ Jean-François, DELPIERRE Sylvie, DELVAL Yveline, de MONTESQUIOU Alexandre, DESBOVES Alain, DESCAMPS Lisiane, DESSIGNY Jocelyn, DESTRI Aline, DIDIER Jacques, DOURNEL Isabelle, DOYEZ-ROUSSEL Jeanne, ERBS Pierre, FIQUET Dominique, GILLES Thierry, GILQUIN Jade, GOBBE Daniel, JAHRLING Gérard, JAREK Christelle, LEFEVRE Gaëlle, Le FRÈRE Céline, LETRILLART Benoît, MAILLET-CONTOZ Alexandre, MAURICE Denis, MOUNY Chantal, NELATON Robert, PAULY Brigitte, PHILIPON Vincent, POTEAUX Christian, REBEROT Nicolas, RUELLE Bernard, SELLIER Jean-Guy, THERON Christophe, THIEL Patrick, TROMBETTA Gérard, VANLERBERGHE Rémi et ZIMMER Patrice.

Procurations (18) : ALTHOFFER Evelyne à BRIFFAUT Franck, BERSON Jean-Pascal à de MONTESQUIOU Alexandre, BIZOUARD Olivier à CARION Denis, COURTOIS Grégory à DESSIGNY Jocelyn, DENIS Christian à DIDIER Jacques, GAUTIER Nathalie à LÉTRILLART Christelle, JULIEN à DAVALAN Gilles, Benoît, LANGLET Jennifer à LEFEVRE Gaëlle, LAVOIX Olivier à Le FRÈRE Céline, LEFRANC-CARBONNEL Meritxell à de MONTESQUIOU Alexandre, MAS Caroline à Le FRÈRE Céline, OLRÉY Christine à GILLES Thierry, ROBILLARD Marc à DAVALAN Gilles, SEGUIN Alice à BRANQUART André, SEGUIN Guillaume à POTEAUX Christian, SODMAK Vincent à NÉLATON Robert, THIEFINE Valérie à PAULY Brigitte, et UZZAN Gilles à BLANGEOT Eveline.

Absents excusés (15) : AUBERT Richard, BAHU Nicolas, BOURHAIL Myriam, CARRIER Pierre-Louis, DANGER Jean-François, DAUCHELLE Romuald, DUFOUR Fabrice, GHEKIERE Damien, KIPRIJANOVSKI Dragomir, PADIEU Christophe, POINT Benoît, POTTIER Evelyne, QUENARDEL Alexandre, SEZNEC Jean-Yves, et VALIERGUE Anne-Benoîte.

Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, Président de la Communauté de communes Retz-en-Valois, ouvre la séance à 18h10 et procède à l'appel des conseillers communautaires.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 mars 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

54/21 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur le Président indique que le Gouvernement a mis en place un nouveau dispositif de contractualisation avec les collectivités territoriales dont l'objectif est d'accélérer et d'accompagner la relance économique à court, moyen et long terme par la réalisation de projets contribuant à la transition économique, énergétique, écologique, numérique et démographique des territoires.

Le périmètre pertinent qui a été retenu pour la formalisation d'un contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) est celui du PETR du Soissonnais et du Valois.

Monsieur le Président précise que ce document dresse un état des lieux et des objectifs pour le territoire. Il a vocation à donner un cadre de travail et à faciliter des financements sur certains projets type *Petites Villes de Demain*.

En effet, les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes et à simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État.

Ce document servira également d'éléments de réflexion à des documents lancés au niveau du PETR, tel que le SCoT.

Monsieur le Président indique que le Président du PETR, Alain CRÉMONT, l'a d'ailleurs rappelé lors de la présentation au comité syndical du 2 avril 2021.

Le CRTE a en effet vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Monsieur le Président précise que cette signature n'engage pas les collectivités mais qu'en regroupant un état des lieux et des objectifs qui ont été travaillés par les 4 EPCI à la demande de la Préfecture, il constitue une feuille de route.

Il ne semble pas être prévu de réunions particulières sur l'application du CRTE si ce n'est celles qui ont lieu dans le cadre du PETR ou de l'EPCI.

3 étapes sont prévues :

- 1 - Associer les territoires au plan de relance
- 2 - Sur la durée du mandat, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire
- 3 – Définir un nouveau cadre de dialogue pour faire converger prioritairement Etat et projet de territoire.

Franck BRIFFAUT indique que la Ville de Villers-Cotterêts s'engagera sur les actions déclinées à son niveau. Il précise qu'il est d'accord sur le fond et que de nombreux projets sont intéressants pour la Ville et pour la Communauté de communes.

Sur la forme, comme il l'a indiqué à la Sous-Préfecture et à Alain CRÉMONT, Président du PETR, il estime que les communes ne sont pas très associées au contenu même s'il reconnaît que la Communauté de communes a fait un gros travail sur le contenu.

Toutefois, sur la démarche, et sachant que les communes disposent encore de la compétence générale (commerce, politique de la Ville, aménagement centre-ville, etc.), il estime qu'elles auraient dû être parties prenantes du contrat et en être également signataires.

Franck BRIFFAUT précise que par conséquent le groupe Rassemblement National de Villers-Cotterêts s'abstiendra sur le vote de la délibération proposée. Il indique qu'il s'agit d'une position de principe et qu'il estime qu'en terme de gouvernance, les contrats n'ont pas vocation à laisser l'Etat dicter la démarche à suivre.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique ;

Vu le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat, le Département de l'Aisne et chacun des EPCI du PETR du Soissonnais et du Valois que sont GrandSoissons Agglomération, la Communauté de communes du Val de l'Aisne, la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château et la Communauté de communes Retz-en-Valois présenté en annexe ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2020-2026 présenté en annexe de la présente délibération dont il fait partie intégrante.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que tous les éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

18 abstentions : Eveline BLANGEOT, André BRANQUART, Franck BRIFFAUT, Dominique CANTOT, Sylvie DELPIERRE, Jocelyn DESSIGNY, Jacques DIDIER, Gerhard JAHRLING, Christelle JAREK, Gaëlle LEFEVRE, Brigitte PAULY

et par procuration : Evelyne ALTHOFFER, Grégory COURTOIS, Christian DENIS, Jennifer LANGLAIS, Alice SEGUIN, Valérie THIEFINE et Gilles UZZAN.



Informations diverses :

Monsieur le Président indique qu'au vu du contexte lié à la crise sanitaire, la Foire-Expo initialement reprogrammée le 5 juin 2021, est de nouveau repoussée à une date ultérieure : le 2 octobre 2021.

~~~~~

**Monsieur le Président clôture la séance à 18h45.**

**Le Président**

Alexandre de MONTESQUIOU



**La secrétaire de séance**

Chantal MOUNY